

Accusé de réception en préfecture 054-245400601-20220224-09-DE Date de télétransmission : 04/03/2022 Date de réception préfecture : 04/03/2022
République Française ***** Meurthe-et-Moselle

DELIBERATION
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU BASSIN DE POMPEY

SEANCE DU 24 février 2022

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
45	37	37 + 5 pouvoirs

Date de convocation
17 février 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-quatre février à vingt heures trente, le Conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil communautaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Laurent TROGRILIC, Président.

Présents : Laetitia ASCHBACHER, Pascal BARTOSIK, Thierry BECKER, Odile BEGORRE-MAIRE, David BLASIUS, Béatrice BOCHNAK, Magali CLEMENT-DILLMANN, Valentin DETHOU, Sébastien DOSE, Sylvie GAMEL, Céline GEOFFROY, Denise GERARDIN, Denis GODEFROY, William GRAFF, Dominique GRANDIEU, Catherine GUENSER, Michel JACQUES, Pierre JULIEN, Chantal KIPPER, Antony KUHN, Patrice LEBOEUF, Ludovic LEGGERI, Martine LEPIANKO, Catherine LEPRUN, Denis MACHADO, Francis MAUGRAS, Jean-Jacques MAXANT, Gilles MULLET, Jocelyne PANO, Chantal PELLENZ, Jeanne PHILIPPOT, Sébastien POINT, Philippe POTDEVIN, Odile SCHMITT, Laurent TROGRILIC, Dominique VOINSON, Rémi WAGNER.

Absents excusés : Pascal BECK, Yves LEICKNER, Alain SOLDNER.

Représentés : Catherine LESAINE par Jean-Jacques MAXANT, Patrick MEDART par Odile BEGORRE-MAIRE, François ROUGIEUX par Sébastien DOSE, Carole SALEUR par Ludovic LEGGERI, Bernard VERGANCE par Valentin DETHOU.

Monsieur Valentin DETHOU a été nommé secrétaire de séance.

Objet : Adhésion au Cercle National du Recyclage
N° de délibération : 9

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
37	42	42	0	0	0

Rapporteur : MME BEGORRE MAIRE

L'association Cercle National du Recyclage a été créée en juin 1995 et s'est donné plusieurs objectifs :

- **DEFENDRE :** le Cercle National du Recyclage a pour vocation d'infléchir les politiques publiques afin de privilégier une gestion vertueuse de la gestion des déchets, dans l'objectif de défense de l'intérêt général. Pour cela, le Cercle National du Recyclage représente et défend les collectivités locales auprès des instances nationales dans la problématique de la gestion des déchets.
- **INFORMER :** la réussite de la modernisation de la gestion des déchets constitue un enjeu majeur pour les collectivités. Il vise l'actualisation permanente des connaissances de tous par l'échange organisé de données les plus récentes sur les difficultés rencontrées et les solutions appliquées localement (ouvrages de référence, dossiers techniques, notes, newsletter, bulletin...).
- **CONSEILLER :** le Cercle National du Recyclage est un lieu de conseils et de ressources des collectivités qui, en fonction des exigences législatives,

s'engageant dans un développement local durable. Au-delà de la réalisation d'une veille réglementaire, il apporte une aide technique à ses adhérents.

- **PROMOUVOIR LE RECYCLAGE** : le Cercle National du Recyclage doit donner l'impulsion décisive pour faire évoluer les mentalités en pesant sur les décisions, en participant à l'élaboration des réglementations et en modifiant le comportement des consommateurs.

Le Cercle National du Recyclage est composé : de collectivités locales ou de leurs groupements ; d'associations d'environnement, de consommateurs et d'insertion professionnelle ; de fédérations de professionnels ; de Sociétés d'Economie Mixte et de Sociétés Publiques Locales.

Selon les statuts du Cercle National du Recyclage, l'adhésion, au 1er janvier 2022, est subordonnée au versement d'une cotisation annuelle proportionnelle au nombre d'habitants : 1 022 € pour les collectivités jusqu'à 50 000 habitants.

Nous proposons d'adhérer à ce réseau afin d'accompagner nos réflexions et décisions concernant la politique déchets du Bassin de Pompey.

Je vous laisse le soin d'en délibérer.

Délibération

- Vu le rapport soumis à son examen,
- Après avis favorable du Bureau communautaire,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

APPROUVE l'adhésion à l'association Cercle National du Recyclage.

AUTORISE le Président à signer les différents actes nécessaires à cette adhésion.

PRECISE que la somme nécessaire sera inscrite au budget primitif 2022, article 6281.

DESIGNE Mme Odile BEGORRE MAIRE comme représentante au sein des diverses instances de cette association.

Fait et délibéré les jour, mois et
an susdits.

Pour extrait conforme
Le Président,



Laurent TROGRILIC